



FLASH INFO

Examen professionnel pour l'accès au corps de commandement dans le grade de Capitaine pénitentiaire

Les inscriptions sont ouvertes du **lundi 18 novembre 2024** jusqu'au **vendredi 20 décembre 2024**, à 23h59, heure de Paris.

Le nombre total des postes offerts fera l'objet d'un arrêté ultérieur.

L'examen professionnel est ouvert aux brigadiers-chefs et aux majors pénitentiaires qui comptent douze ans de services effectifs dans le corps d'encadrement et d'application dont quatre ans au moins en qualité de brigadier-chef ou de major pénitentiaires .

Les inscriptions s'effectuent par voie télématique sur le site APNET du ministère de la justice à l'adresse suivante : <https://intranet.justice.gouv.fr/site/apnet/>, rubrique « Liens pratiques » puis « Recrutement/concours ».

La présélection consiste en la remise d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Les candidats doivent adresser leur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, au plus tard le **vendredi 20 décembre 2024**, à 23h59, heure de Paris, en version dématérialisée à l'adresse exapro.dap@justice.gouv.fr.

La phase de présélection se déroulera du **13 janvier au 31 janvier 2025**.

Les résultats de cette phase de présélection pourront être consultés à partir du **17 février 2025** sur le site intranet de la direction de l'administration pénitentiaire

Les candidats présélectionnés recevront une convocation, par voie électronique, pour l'épreuve orale d'admission qui aura lieu à partir du **lundi 17 mars 2025**.

Les résultats de cet examen professionnel pourront être consultés à partir du **3 avril 2025** à l'adresse suivante : <https://intranet.justice.gouv.fr/site/apnet/> rubrique « Liens pratiques » puis « Recrutement/concours ».

L'UFAP UNSa JUSTICE VOUS iNFORME

Le 18 novembre 2024

Plus d'infos sur ufap.fr

2025